

**BACCALAUREAT
SESSION 2011**


ça soutra !
Docs à portée de main

**Coefficient : 2
Durée : 1 h**

TRAITEMENT DE TEXTE

SERIE G1

Cette épreuve comporte trois pages numérotées 1/3, 2/3 et 3/3.

SAISIR ET ENREGISTRER SOUS VOTRE NUMERO DE CONVOCATION

L'Organisation des Nations Unies se compose de six organes administratifs qui supervisent l'activité d'un certain nombre de comités d'agences spécialisées et de fonds. Bien que l'Assemblée générale contrôle en théorie l'activité des cinq autres organes administratifs, c'est en fait le Conseil de Sécurité qui exerce au sein de l'Organisation l'influence la plus importante. En effet, le Conseil décide en dernier ressort des actions qui doivent être entreprises par les Nations. Le Conseil de sécurité est le principal organe de maintien de la paix et de la sécurité internationale des Nations Unies. Il compte quinze membres, dont cinq ont un siège permanent ; les dix autres membres non permanents sont élus pour un mandat de deux ans par l'Assemblée Générale. Les décisions du Conseil de Sécurité sont prises à la majorité de neuf membres pour les questions de procédures. Aucune décision ne peut être prise si un membre permanent émet un vote négatif (droit de veto). En d'autres termes le Conseil de Sécurité n'est effectif que si ces membres permanents parviennent à un consensus. Ses décisions, appelées « résolution », sont exécutoires immédiatement. Quand le conseil de sécurité est saisi d'une question menaçant la paix, il recommande aux parties de régler.

ANCATAR 2009